



Feu rouge grille apres avoir fait un arret avant

Par **jack84**, le **03/07/2015** à **23:25**

Bonjour,

Je vous expose mon problème : je me suis arrêté à un feu rouge avec 3 ou 4 autos. 40 secondes après, 3 voitures (deux devant moi et une sur ma gauche) ont démarré alors que le feu était au rouge. Bien entendu, je ne m'en suis aperçu qu'après le démarrage et, bien entendu, j'ai reçu une lettre recommandée. Je pense que cela doit être le PV.

Comment puis-je me défendre ?

Merci pour votre réponse.

Par **aguesseau**, le **03/07/2015** à **23:31**

Bjr,

que voulez-vous contester ?

Vous êtes passé alors que le feu était au rouge donc l'infraction est constituée.

Cdt

Par **Tisuisse**, le **04/07/2015** à **07:56**

Bonjour jack84,

Déjà, allez récupérer votre recommandé pour savoir ce qu'il contient parce que les avis de contravention ne sont pas adressés par recommandé.

Par **alterego**, le **04/07/2015 à 09:44**

Bonjour,

Quatre ?

Si le recommandé est l'amende ***bingo pour le Trésor Public !*** qui n'en demandait pas tant.

Comme quoi mieux vaut surveiller les feux et attendre l'affichage du vert que de se croire dans un starting block et réagir au démarrage d'un automobiliste ou à un simple coup d'accélérateur dans le vide.

Ce qui s'est produit là est hélas relativement courant.

Cdt

Par **Lag0**, le **04/07/2015 à 09:48**

Comme le dit Tisuisse, les avis de contravention n'étant pas envoyés en recommandé (bien qu'ils le devraient), il y a peu de chances...